

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-29

COLLEGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN TRAVAUX DE RESTRUCTURATION

EXECUTION DE LA CONVENTION DE MANDAT

Lors de la réunion du 14 novembre 2002 consacrée à l'examen de la décision modificative n° 2 de 2002, l'Assemblée Départementale a décidé, dans le cadre du Programme Prévisionnel d'Investissement (2003-2012) relatif aux collèges publics, l'engagement des études de restructuration du collège Olympe de Gouges à MONTAUBAN, en vue de l'adaptation des locaux aux normes en vigueur.

Par convention de mandat du 6 janvier 2004, le Conseil Général a mandaté la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de TARN-ET-GARONNE (SEMATEG) pour la réalisation des études inhérentes à cette opération.

A l'occasion du vote du Budget Primitif des exercices 2003 et 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé des autorisations de programme évaluées respectivement à 518 000 € et 385 000 €, soit un montant de 903 000 € réactualisé à hauteur de 1 297 000 € suite au vote de la Décision Modificative n° 1 de 2005.

Aux termes d'une délibération de la Commission Permanente en date du 28 février 2005, le Département a confié à la Société d'Economie mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne (Sématég), la réalisation de cette opération en maîtrise d'ouvrage déléguée et, conjointement, a approuvé le programme selon la configuration suivante:

➤ **1^{ère} Phase**

Restructuration du bâtiment demi-pension

- Mise en place de surtoitures en bac acier ;
- Mise aux normes hygiène, thermiques, électriques, sécurité et phoniques.

➤ **2^{ème} Phase**

Restructuration du bâtiment techno-atelier SEGPA

- Mise en place de surtoitures en bac acier ;
- Mise aux normes hygiène, thermiques, électriques, sécurité, pédagogiques et phoniques.

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 octobre 2005, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions ci-après définies :

<i>LOT</i>	<i>NATURE DES TRAVAUX</i>	<i>ATTRIBUTAIRE</i>	<i>OFFRE DE BASE (HT)</i>	<i>OPTION (HT)</i>
1	Démolition Gros oeuvre	MIQUEL	89 897,48 €	
2	Etanchéité	ARTYBAT	53 340,06 €	4 167,04 €
3	Plâtrerie Isolation faux plafonds	MIEROO	55 957,12 €	
4	Menuiseries Aluminium Serrurerie	ALU CREATIONS	26 709,90 €	3 410,00 €
5	Menuiseries Bois	BATTUT	14 324,24 €	
6	Revêtements scelles sols et murs	MERZ	38 495,66 €	
7	Plomberie sanitaire, chauffage gaz, ventilation	Lot déclaré infructueux		
8	Electricité courants forts et faibles	BARTHELEMY	35 923,09 €	
9	Equipement cuisines	TECHNIS	139 639,80 €	8 155,00 €
10	Peintures Revêtements muraux Nettoyage	ROUDIE	15 002,57 €	
TOTAL H.T			469 289,92 €	15 732,04 €

S'agissant du lot n° 7, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de déclarer ce lot infructueux et de mettre en place une procédure de marché négocié avec les quatre entreprises soumissionnaires.

* * *

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-29

**COLLEGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION
EXECUTION DE LA CONVENTION DE MANDAT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Prend acte que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

<i>LOT</i>	<i>NATURE DES TRAVAUX</i>	<i>ATTRIBUTAIRE</i>	<i>OFFRE DE BASE (HT)</i>	<i>OPTION (HT)</i>
1	Démolition Gros œuvre	MIQUEL	89 897,48 €	
2	Etanchéité	ARTYBAT	53 340,06 €	4 167,04 €
3	Plâtrerie Isolation faux plafonds	MIEROO	55 957,12 €	

<i>LOT</i>	<i>NATURE DES TRAVAUX</i>	<i>ATTRIBUTAIRE</i>	<i>OFFRE DE BASE (HT)</i>	<i>OPTION (HT)</i>
4	Menuiseries Aluminium Serrurerie	ALU CREATIONS	26 709,90 €	3 410,00 €
5	Menuiseries Bois	BATTUT	14 324,24 €	
6	Revêtements scelles sols et murs	MERZ	38 495,66 €	
7	Plomberie sanitaire, chauffage gaz, ventilation	Lot déclaré infructueux		
8	Electricité courants forts et faibles	BARTHELEMY	35 923,09 €	
9	Equipement cuisines	TECHNIS	139 639,80 €	8 155,00 €
10	Peintures Revêtements muraux Nettoyage	ROUDIE	15 002,57 €	
TOTAL H.T			469 289,92 €	15 732,04 €

- Précise que s'agissant du lot n° 7, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ce lot infructueux et de mettre en place une procédure de marché négocié avec les quatre entreprises soumissionnaires ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du département, les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,